



**HAL**  
open science

# Economie morale de la reconnaissance. L'ordre de la Libération au péril de la sortie de Seconde Guerre mondiale

Guillaume Piketty

► **To cite this version:**

Guillaume Piketty. Economie morale de la reconnaissance. L'ordre de la Libération au péril de la sortie de Seconde Guerre mondiale. Histoire@Politique: revue du Centre d'histoire de Sciences Po, Centre d'histoire de Sciences Po, 2007, pp.1 - 14. 10.3917/hp.003.0005 . hal-03459725

**HAL Id: hal-03459725**

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03459725>

Submitted on 1 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives | 4.0 International License

## **Economie morale de la reconnaissance. L'Ordre de la Libération au péril de la sortie de Seconde guerre mondiale**

**Guillaume Piketty**

La guerre pose la question de la reconnaissance du sacrifice consenti par les combattants. Pendant le conflit tout d'abord, afin d'entretenir la flamme, de renforcer la cohésion nationale et de favoriser une certaine émulation au sein des armées. A la fin des hostilités ensuite, alors que se développe la « culpabilité, consciente ou inconsciente, individuelle et collective, d'avoir enfreint ou laissé enfreindre l'interdit 'Tu ne tueras point' » en envoyant les combattants à la mort ou au danger<sup>1</sup>. Ainsi que l'explique le psychiatre des armées Claude Barrois, plusieurs mécanismes existent qui permettent de se délivrer de cette culpabilité et dont les trois principaux sont l'« expiation »<sup>2</sup>, la « recherche du pardon »<sup>3</sup> et la « réparation des préjudices »<sup>4</sup>. Celle-ci comprend, d'une part, la « compensation » des dommages matériels et psychologiques subis<sup>5</sup> et, d'autre part, la « reconnaissance officielle des services rendus »<sup>6</sup>. Le plus souvent, ajoute Barrois, les vétérans recherchent davantage une *reconnaissance*, estimant qu'un dédommagement matériel à la mesure de leur sacrifice est inconcevable. Et le psychiatre des armées de souligner l'importance de ces « liturgies laïques qui entourent, parfois avec un grand retard, et quelquefois de façon peu égalitaire, le destin des guerriers »<sup>7</sup>.

L'« économie morale »<sup>8</sup> de cette reconnaissance<sup>9</sup> s'organise en un ensemble de rituels et de gestes qui peuvent donner lieu à des revendications de la part des vétérans mais grâce auxquels ceux-ci parviennent à se convaincre que la « collectivité reconnaît sa dette et que les années de souffrances, inscrites dans leur chair et leur esprit, reçoivent *un sens* »<sup>10</sup>. Les différents moyens pour la société de manifester sa reconnaissance sont essentiellement symboliques : médailles<sup>11</sup>, discours et écrits en

<sup>1</sup> Claude Barrois, *Psychanalyse du guerrier*, Paris, Hachette, 1993, p. 258.

<sup>2</sup> Qui, explique Barrois, « après des faits irréversibles et concernant de plus des actions accomplies au nom de collectif, ne peut que prendre la forme d'une auto-punition, d'un regret, d'un projet de changement », Claude Barrois, *Ibid.*, p. 258.

<sup>3</sup> Via « l'aveu de la faute » et la « réconciliation ».

<sup>4</sup> Claude Barrois cite également la « purification de la souillure » et la « remise des armes et de la violence résiduelle à la communauté elle-même », Claude Barrois, *Ibid.*, p. 258.

<sup>5</sup> Notamment par le versement de pensions et la mise en place d'une solidarité en faveur des vétérans et de leurs familles.

<sup>6</sup> Claude Barrois, *Ibid.*, p. 259.

<sup>7</sup> Claude Barrois, *Ibid.*, p. 261

<sup>8</sup> Voir Edward Palmer Thompson, « The Moral Economy of the English Crowd in the 18<sup>th</sup> century », *Past and Present*, 1971, p. 76-136.

<sup>9</sup> Bruno Cabanes a évoqué le premier à propos de la sortie de Première guerre mondiale des soldats français « l'économie morale de la démobilisation : (...) l'ensemble des procédures de reconnaissance et de réparation en œuvre lors du retour des hommes », cf. Bruno Cabanes, « La démobilisation des soldats français », *Les Cahiers de la paix*, n°7, Presses de l'université de Nancy, 2000, p. 55-65.

<sup>10</sup> Claude Barrois, *op. cit.*, p. 261.

<sup>11</sup> Des médailles qui « ont un langage. Elles rendent visible ce qui ne l'est plus, une fois la guerre terminée : le courage au combat » - Stéphane Audoin-Rouzeau, *La guerre au XX<sup>e</sup> siècle. 1. L'expérience combattante*, Paris, La Documentation française, 2004, p. 62.

l'honneur des décorés, fêtes, prises d'armes et défilés, cérémonies commémoratives. Sachant enfin qu'une alternative importante se pose, en particulier dans le cas des décorations : faut-il proportionner la reconnaissance au degré d'engagement et dans ce cas, comment l'évaluer, ou mettre en place un système égalitaire ?

La Seconde guerre mondiale a donné lieu à la mise en place de quatre économies morales de la reconnaissance françaises successives et/ou concurrentes. Par la III<sup>e</sup> République dès septembre 1939 ; par le régime de Vichy ; à Alger à partir de mars 1943 et pour quelques mois, sous l'impulsion du général Giraud ; au sein de la France libre puis combattante. C'est à cette dernière que sera consacré le présent article<sup>12</sup>. En effet, la situation particulière des « hommes partis de rien »<sup>13</sup> conduisit le général de Gaulle à organiser une économie de la reconnaissance *ex nihilo* au sommet de laquelle il voulut que figure une décoration nouvelle : la Croix de la Libération. A la fin de la guerre, alors que se posait la question de la fusion de cette « économie » issue de la France libre avec les canons habituels de la reconnaissance française, l'homme du 18 juin indiqua avec éclat la place qu'il entendait voir accorder à l'Ordre de la Libération. Si elle n'en remit pas en cause les principes fondamentaux, la démission gaullienne de janvier 1946 provoqua des inflexions dans le système de reconnaissance ainsi institué. En particulier, l'Ordre de la Libération se retira sur un Aventin duquel il ne descendit momentanément que durant les premières années de la V<sup>e</sup> République<sup>14</sup>.

### **Compagnons « pour la libération de la France dans l'honneur et par la victoire »<sup>15</sup>**

Dès le début de l'été 1940, Charles de Gaulle voulut que les volontaires de la France libre soient mis à l'honneur. Le 14 juillet, quelques centaines d'entre eux défilèrent à Londres, avant que leur chef ne dépose une gerbe au pied de la statue du maréchal Foch. Par la suite, des cérémonies commémoratives, défilés et prises d'armes furent régulièrement organisés en Angleterre, dans l'Empire libéré puis au fur et à mesure de la libération du territoire sur le sol métropolitain. Le combat des Français libres et des résistants de l'intérieur fut célébré dans les émissions françaises de la BBC et des stations animées par les Comités de la France libre à travers le monde. Mais très vite la question se posa de décerner des décorations aux plus méritants des « volontaires de l'aube »<sup>16</sup>. Or, le 26 juillet 1940, Philippe Pétain, chef de l'Etat français, avait reçu le collier de Grand Maître de la Légion d'honneur. Sous son autorité, le pouvoir vichyste avait commencé à attribuer la plus haute décoration française. De son côté, considérant que la légitimité des institutions françaises était « en suspens », Charles

<sup>12</sup> Certains des développements qui vont suivre ont fait l'objet d'une première présentation intitulée « The Order of the Liberation : from Glory to relative Oblivion » à l'Université Yale en février 2006, puis d'une communication intitulée « Moral Economy of Gratitude - France at the end of World War II » présentée dans le cadre du colloque « Making Order in the Post-war World : a comparative Study of Europe and East Asia in the 1940s and 1950s », Oxford-Princeton Workshop, History Faculty, Oxford, 22-23 mars 2007.

<sup>13</sup> René Cassin, *Les hommes partis de rien : le réveil de la France abattue, 1940-41*, Paris, Plon, 1975.

<sup>14</sup> Je tiens à remercier Vladimir Trouplin, conservateur du musée de l'Ordre de la Libération, pour sa disponibilité jamais démentie et pour son aide précieuse.

<sup>15</sup> La remise d'une Croix de la Libération est systématiquement accompagnée de la phrase : « Nous vous reconnaissons comme notre compagnon pour la libération de la France dans l'honneur et par la victoire. »

<sup>16</sup> Philippe Lacarrière, *Les volontaires de l'aube*, Paris, Éditions du Félin, 1999.

de Gaulle répugnait à décerner la Légion d'honneur<sup>17</sup>. Mais il tenait à récompenser avec éclat les plus méritants de celles et ceux qui l'avaient rejoint<sup>18</sup>. En octobre 1940, alors qu'il venait de subir un terrible échec à Dakar<sup>19</sup> et que la reconquête du Gabon s'annonçait difficile<sup>20</sup>, il prit sa décision : « Notre entreprise est hérissée de difficultés. Les Français seront lents à nous rallier. Le risque leur fait peur. Ils ont besoin d'être encouragés, stimulés. Je suis décidé à créer un insigne nouveau face à l'imprévisible conjoncture »<sup>21</sup>.

Le 16 novembre à Brazzaville, c'est-à-dire, soulignons-le, au cœur de l'Empire français libre et non à Londres, de Gaulle signa une ordonnance créant l'Ordre de la Libération afin de « récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se ser(aie)nt signalées dans l'œuvre de la libération de la France et de son Empire »<sup>22</sup>. Cette création eut lieu alors même que naissaient les premières institutions politiques de la France libre. En instituant l'Ordre de la Libération le jour où il signa la Déclaration organique démontrant l'illégalité du gouvernement de Vichy, Charles de Gaulle souligna l'importance qu'il accordait à la nouvelle décoration et affirma ses « prérogatives régaliennes »<sup>23</sup>.

C'est bien un *Ordre* que l'homme du 18 juin tint à créer, et non une simple décoration. Ce faisant, l'auteur de *La France et son armée* qui n'ignorait rien de la nécessité de flatter « l'amour-propre individuel »<sup>24</sup> adopta une démarche similaire à celle, par exemple, de Louis XI en 1469 qui fonda l'Ordre de Saint-Michel afin d'encourager les grands féodaux à le rallier contre Charles le Téméraire. A l'origine prévus pour s'appeler « croisés », les membres de l'Ordre furent finalement nommés « compagnons de la Libération »<sup>25</sup>. L'une et l'autre expressions sont pétries d'imaginaire chevaleresque. Quant au mot de « compagnon », il renvoie à la cohésion de l'élite ainsi formée et au principe égalitaire d'un ordre qui ne devait donc comporter qu'un seul grade<sup>26</sup>. Deux significations à cela : il était impossible de hiérarchiser l'engagement et la bravoure parmi les compagnons ; il n'était rien de

<sup>17</sup> Amiral Georges Thierry d'Argenlieu, *Souvenirs de guerre. Juin 1940-janvier 1941*, Paris, Plon, 1973, p. 98. A partir de l'été 1943, devenu président du Comité français de la Libération nationale, le général de Gaulle reprit la pratique mise en œuvre à Alger depuis décembre 1942 d'attribuer la Légion d'honneur.

<sup>18</sup> A ses yeux, Médaille militaire et Croix de guerre ne pouvaient suffire : il estimait que ces deux décorations n'apporteraient pas assez de reconnaissance à leurs titulaires ; en outre, il ne voulait pas seulement distinguer des militaires. La Médaille militaire et la Croix de guerre furent néanmoins attribuées par la France libre puis la France combattante.

<sup>19</sup> 23-25 septembre.

<sup>20</sup> Elle fut menée à bien le 12 novembre.

<sup>21</sup> Amiral Georges Thierry d'Argenlieu, *op. cit.*, p. 197-198.

<sup>22</sup> Article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n°7.

<sup>23</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *La France libre. De l'appel du 18 juin à la libération*, Paris, Gallimard 1996, p. 140.

<sup>24</sup> Ainsi qu'il l'écrivit à propos de l'Ordre de Saint-Louis et du Mérite militaire, Charles de Gaulle, *La France et son armée* dans *Le Fil de l'épée et autres écrits*, Paris, Plon, 1999, p. 366.

<sup>25</sup> Sur le texte original de l'ordonnance, le terme de « croisés » fut employé. Lors de la parution au *Journal officiel de la France libre*, le 10 février 1941, le mot avait été remplacé par celui de « compagnons » (p. 7).

<sup>26</sup> Le projet initial était qu'il existât des grades. De Gaulle demanda en effet d'étudier un « dessin pour barres ou palmes en reconnaissance de nouveaux services rendus », Télégramme au colonel Fontaine à Londres, le 15 novembre 1940 dans Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets. Juin 1940-Juillet 1941*, Paris, Plon, 1981, p. 167-168.

mieux que l'accession à l'Ordre, comme l'écrivit de Gaulle à John Hasey, premier Américain nommé compagnon, en 1942 : « Il n'existe pas, dans les Forces françaises libres, de plus haute distinction que la Croix de la Libération, et tous ceux à qui elle est décernée, du général au simple soldat, deviennent pour la vie des compagnons »<sup>27</sup>.

Un Conseil<sup>28</sup> fut cependant créé<sup>29</sup> et chargé de rendre un avis sur les propositions pour l'accession dans l'Ordre, laquelle se trouvait soumise en dernier ressort à la signature du chef de la France libre. Celui-ci voulut également que, sauf exception, la Croix de la Libération<sup>30</sup> soit solennellement remise au cours d'une prise d'armes par lui-même ou, à terme, un autre membre de l'Ordre désigné. Aucune pension ni aucun privilège ne furent liés au titre de compagnon de la Libération<sup>31</sup>. L'Ordre a pour devise « *Patriam servando victoriam tulit* »<sup>32</sup> et ses couleurs, le noir et le vert, symbolisent le deuil et l'espérance.

Le 14 juillet 1942, désirant tenir compte dans son mouvement des Français engagés dans la Résistance intérieure, le général de Gaulle transforma la France libre en France combattante. Ce processus d'inclusion fut encore accéléré durant la fin de l'été et l'automne qui suivirent, *a fortiori* après le débarquement allié en Afrique du nord de novembre 1942 et le surgissement à Alger d'une alternative à l'entreprise gaullienne. Dans la lutte politique qui s'ouvrait, le soutien de la Résistance intérieure s'avérait capital. Dans cette perspective, l'attribution de la Croix de la Libération fut étendue aux résistants de l'intérieur. Mais le chef de la France combattante souhaita pouvoir décorer davantage d'individus sans pour autant céder sur l'extrême sélectivité de l'Ordre de la Libération. Aussi créa-t-il la médaille de la Résistance « destinée à reconnaître les actes remarquables de foi et de courage qui, en France, dans l'Empire et à l'étranger, (avaie)nt contribué à la résistance du peuple français contre l'ennemi et ses complices depuis le 18 juin 1940 »<sup>33</sup>. Une Commission nationale de la médaille de la Résistance fut également instituée<sup>34</sup> et appelée à donner son avis sur chaque proposition<sup>35</sup>. Le 2 novembre 1945, une Médaille de la Résistance avec rosette fut créée par ordonnance, dont les titulaires devaient recevoir le titre d'« officier de la Résistance ». Au final, 1 038 personnalités, 18 unités combattantes<sup>36</sup>, 4 communes<sup>37</sup> et l'Île de Sein ont reçu la Croix de la Libération. Par ailleurs, quelque 64 000 médailles de la Résistance ont été attribuées à des

<sup>27</sup> Lettre du général de Gaulle à John Hasey, 1<sup>er</sup> avril 1942, reproduite dans John Hasey, *Yankee fighter : the Story of an American with the Free French Foreign Legion*, Boston, Little, Brown and Company, 1944.

<sup>28</sup> Au sein du Conseil, un *primus inter pares* : le chancelier de l'Ordre.

<sup>29</sup> Décret du 29 janvier 1941.

<sup>30</sup> Représentée par un écu de bronze portant un glaive en pal, surchargé de la Croix de Lorraine.

<sup>31</sup> A terme, nous le verrons, un système de solidarité en faveur des Compagnons et de leurs familles dans la difficulté fut créé. N'en demeure pas moins une « gratuité » très gaullienne.

<sup>32</sup> « En servant la patrie, il a apporté la victoire ».

<sup>33</sup> Ordonnance n°42 du 9 février 1943.

<sup>34</sup> Décret n°774 du 9 février 1943.

<sup>35</sup> Nommés par décret n°909 en date du 6 avril 1943, les premiers membres de la commission furent Claude Hettier de Boislambert, président, Antoine Bissagnet, Pierre Brossolette et Jacques Emile Paris.

<sup>36</sup> 9 unités de l'armée de terre issues de la 1<sup>ère</sup> division française libre et de la 2<sup>ème</sup> division blindée ; 6 unités des Forces aériennes françaises libres ; trois unités des Forces navales françaises libres.

<sup>37</sup> Grenoble, Nantes, Paris et Vassieux-en-Vercors.

individus<sup>38</sup>, 18 à des collectivités territoriales, 21 à des unités militaires et 15 à des collectivités civiles. 4 253 médaillés de la Résistance l'ont été avec rosette. En d'autres termes, une croix fut décernée pour quatre rosettes et soixante médailles. La hiérarchie était claire.

Une étude des médaillés de la Résistance est pour l'instant impossible à réaliser, faute de connaître leur nombre exact et, *a fortiori*, de disposer d'informations précises à leur sujet. A propos de l'Ordre de la Libération, en revanche, le tableau est net. Il rassemble des personnalités qui ont assumé d'importantes responsabilités au cours de la Seconde guerre mondiale, mais surtout un grand nombre d'anonymes. Les origines sociales, culturelles, religieuses, politiques, professionnelles et même géographiques des compagnons sont extrêmement variées. Notons toutefois que les élites de la France d'avant 1940 sont peu représentées. Sept caractéristiques sont néanmoins repérables qui disent la nature et la vie de l'Ordre. En premier lieu, la jeunesse : l'âge moyen des compagnons est de 34 ans<sup>39</sup>. En deuxième lieu, la masculinité : seulement six femmes ont reçu la Croix de la Libération. L'Ordre compte cinquante-quatre compagnons étrangers<sup>40</sup>, soit un peu plus de 5%<sup>41</sup>. Par ailleurs, quatrième caractéristique, la Croix fut essentiellement donnée à des pionniers du « non intransigeant »<sup>42</sup> : 74 % des compagnons avaient rejoint la France libre ou la Résistance intérieure dès 1940 ; 16% dès 1941<sup>43</sup>. L'Ordre de la Libération fait la part belle aux Français libres : un peu plus du quart des compagnons ressortit, d'une façon ou d'une autre, à la Résistance intérieure. En outre, hormis le cas très particulier de François Péron<sup>44</sup>, les cinq premiers résistants intronisés dans l'Ordre furent Pierre Brossolette et Jean Moulin, nommés ensemble en octobre 1942, puis Emmanuel d'Astier de la Vigerie, Henri Frenay et Jean-Pierre Lévy au cours de l'hiver 1943. En d'autres termes, moins nombreux à être distingués, les résistants de l'intérieur le furent plus tardivement. De surcroît, le niveau de ce qu'ils durent accomplir était exceptionnel : Brossolette et Moulin coordonnèrent les organisations de résistance de zone nord et sud ; d'Astier de la Vigerie, Frenay et Lévy fondèrent les trois principaux mouvements de la zone sud. La sixième caractéristique est faite de courage, de dévouement et d'abnégation : les compagnons se sont signalés par des faits d'armes ou de résistance marquants et, le cas échéant, par des souffrances infinies<sup>45</sup>. Enfin, la Croix de la Libération est le symbole de l'esprit de sacrifice. Sur les 1 036 compagnons nommés au 23 janvier 1946, 270 l'avaient été à titre posthume,

<sup>38</sup> Dont environ 20 000 à titre posthume.

<sup>39</sup> Mais cette moyenne cache de grandes disparités. Notamment que plus de 10% des compagnons n'avaient pas vingt ans en septembre 1939.

<sup>40</sup> Ou nés étrangers et ayant pris la nationalité française par la suite.

<sup>41</sup> Qui représentent vingt nationalités différentes.

<sup>42</sup> Pour reprendre l'expression d'Alban Vistel - *Héritage spirituel de la Résistance*, Lyon, Éditions Lug, 1955, p. 29.

<sup>43</sup> Pour de plus amples développements sur cette question notamment, je me permets de renvoyer à Guillaume Piketty, « Générations résistantes à l'épreuve de la sortie de guerre », *Revue historique*, n°641, janvier 2007, p. 151-163.

<sup>44</sup> Premier compagnon de la Libération non Français libre (décret du 17 août 1941). Pêcheur breton, il fut arrêté après une bagarre avec des soldats allemands puis condamné à mort et exécuté en février 1941, après avoir tenté de s'évader.

<sup>45</sup> Toutefois, seulement 43 compagnons ont connu la déportation, où 14 d'entre eux sont morts. Par ailleurs, 66 compagnons issus de la Résistance ont été abattus ou fusillés, se sont suicidés ou sont morts des suites des mauvais traitements subis (le total des compagnons tués issus de la Résistance intérieure est donc de 80, soit presque le tiers des résistants qui furent décorés de la croix de la Libération).

soit 25%. Par ailleurs, 65 des 776 compagnons nommés de leur vivant trouvèrent la mort avant la fin de la guerre<sup>46</sup>.

## Vers une reconnaissance nationale

La question doit maintenant être posée de la reconnaissance qui fut effectivement attachée à la Croix de la Libération<sup>47</sup>. Aux tout premiers temps de la France libre, le scepticisme fut général. Pour en juger, il n'est que de lire ce que Claude Bouchinet-Serreulles, à l'époque très proche collaborateur du général de Gaulle, écrivit le 3 novembre 1940 dans son journal intime : « Un télégramme nous annonce la création par décret d'un Ordre de la Libération. Consternation générale. Ne sommes-nous pas des volontaires et des rebelles ? Certains malveillants n'hésitent pas à dire que de Gaulle, si heureux en Afrique, joue les Malikoko, roi des nègres. Qu'il se prépare à distribuer des médailles, il ne manquait plus que cela ! Va-t-on sombrer dans le ridicule ? »<sup>48</sup>.

De fait, les pionniers de la France libre ne recherchaient ni *reconnaissance* ni *compensation*. Selon toute vraisemblance, ils s'identifiaient tellement « à la volonté nationale et au service » qu'il leur paraissait « paradoxal, voire choquant, de solliciter des réparations pour un préjudice qu'ils (avaie)nt subi en toute lucidité et avec une acceptation inconditionnelle à l'avance »<sup>49</sup>. Autre indication du scepticisme initial, la difficulté rencontrée par le général de Gaulle pour obtenir des propositions de nomination. Début 1941, le Général dut insister lourdement pour que des noms lui soient proposés. Du coup, les propositions affluèrent prouvant que la sélectivité et donc le sens profond de la nouvelle distinction n'avaient pas été correctement perçus. Fidèle à sa ligne et pour la souligner encore, de Gaulle réduisit la première liste de compagnons à cinq noms<sup>50</sup>. Pour marquer davantage encore sa volonté, le chef de la France libre décerna les quatre croix suivantes à titre posthume<sup>51</sup>. Il fallut près d'une année pour que le nouveau symbole soit correctement interprété. Cela n'empêcha pas de Gaulle de devoir faire quelques rappels. Témoin la mention « signalées de manière exceptionnelle » qui figure dans l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative à l'attribution de la Croix de la Libération. Ou encore ces lignes extraites d'une note manuscrite que le Général adressa le 3 novembre 1945 au conseil de l'Ordre : « On me propose des candidats qui, bien que très dignes et vaillants combattants, ne répondent pas aux conditions tout à fait exceptionnelles qui justifient l'accession dans l'Ordre. [...] Il

<sup>46</sup> 317 compagnons ont trouvé la mort avant le 8 mai 1945. Pour plus de détails, on se reportera au site web de l'Ordre de la Libération ([www.ordredelaliberation.fr](http://www.ordredelaliberation.fr)). On consultera également avec profit Vladimir Trouplin, « L'Ordre de la Libération », communication présentée lors du colloque « Les Femmes Compagnon de la Libération », 8 mars 2005, Hôtel de Ville de Paris. A paraître aux Editions Tallandier.

<sup>47</sup> Pour les raisons évoquées plus haut, la réponse à une telle question concernant la médaille de la Résistance est délicate à établir.

<sup>48</sup> Claude Bouchinet-Serreulles, *Nous étions faits pour être libres. La Résistance avec de Gaulle et Jean Moulin*, Paris, Grasset, 2000, p. 134.

<sup>49</sup> Claude Barrois, *op. cit.*, p. 259.

<sup>50</sup> Les cinq membres du Conseil de l'Ordre : Georges Thierry Argenlieu élevé à la dignité de Chancelier, Félix Eboué, Emmanuel d'Harcourt, Edmond Popieul, Henry Bouquillard. Décret du 29 janvier 1941.

<sup>51</sup> A Jean Colonna d'Ornano, François Drogou, René Duvauchelle et Jean Hellard. Décret du 31 janvier 1941.

appartient au Conseil de l'Ordre [...] de ne me proposer que des candidats dont les titres seront 'hors pair'<sup>52</sup>, car c'est de cela qu'il s'agit. »<sup>53</sup>

Force est en tout cas de constater qu'après le scepticisme et l'indifférence des débuts, celles et ceux qui reçurent la Croix commencèrent à en mesurer pleinement la valeur. Au final, à quelques rares exceptions près, essentiellement liées à des convictions philosophiques ou politiques, les compagnons n'ont jamais cessé de manifester leur fierté d'avoir été ainsi distingués<sup>54</sup>. En témoigne l'usage adopté par nombre d'entre eux, et toujours pratiqué, d'arborer à chaque fois que possible leur Croix de la Libération *par-dessus* leurs autres décorations afin de signifier qu'en dépit de la hiérarchie officielle, cette distinction était bien la première à leurs yeux. Très vite, les compagnons eurent ainsi la conviction de former une petite cohorte de frères d'armes rassemblés par la volonté de libérer et rénover une France en laquelle ils conservaient foi, et la conscience de faire partie d'une élite parmi les pionniers du « non »<sup>55</sup>. Au sein de la France libre puis de la France combattante, le titre de compagnon prit une grande valeur. En témoigne, pour ne citer que cet exemple, l'évocation qu'en fit Pierre Brossolette le 18 juin 1943 à l'Albert Hall de Londres dans son superbe discours d'hommage aux morts de la France combattante<sup>56</sup>. Pour l'immense majorité des Français de métropole en revanche, l'Ordre de la Libération n'eut à peu près aucune signification durant la guerre, faute d'information.

Entre 1944 et 1946, Charles de Gaulle fit en sorte que la place, éminente à ses yeux, de l'Ordre de la Libération soit pleinement reconnue. Le 7 janvier 1944, il confirma sa décision de l'été 1941<sup>57</sup> de placer la Croix de la Libération au deuxième rang des décorations françaises, derrière celle de la Légion d'honneur mais devant la Médaille militaire<sup>58</sup>. Pour sa part, la Médaille de la Résistance pointait au cinquième rang<sup>59</sup>. En août 1944, une ordonnance fut prise à Alger « relative aux secours attribués aux compagnons de la Libération et à leurs familles »<sup>60</sup>. A l'automne 1944, de Gaulle chargea temporairement le conseil de l'Ordre de désigner les « personnalités ayant rallié la France combattante avant le 9 novembre 1942 » qui seraient appelées à

<sup>52</sup> Souligné dans le texte.

<sup>53</sup> Note manuscrite pour le conseil de l'Ordre de la Libération, 3 novembre 1945, Archives de l'Ordre de la Libération.

<sup>54</sup> Nommé en 1944, Claude Bouchinet-Serreulles manifesta jusqu'à la fin de sa vie sa fierté d'être compagnon...

<sup>55</sup> Cette conscience et la volonté de conserver sa « pureté » à l'Ordre conduisit le Conseil, sur proposition de l'amiral d'Argenlieu, à demander – en vain – au général de Gaulle de « suspendre, sauf exceptions, l'attribution de la croix de la Libération à partir du 31 juillet 1943 », date officielle de disparition de la France libre – Procès-verbal de la séance du conseil de l'Ordre de la Libération en date du 23 août 1943, Archives de l'Ordre de la Libération.

<sup>56</sup> Outre l'expression « compagnon de la Libération », Brossolette cita six personnalités qu'il jugeait emblématiques parmi lesquelles quatre avaient reçu la Croix (les généraux Leclerc et Koenig, le lieutenant Jean Dreyfus et le père Jacques Savey). Un cinquième la recevrait en 1944 (Honoré d'Estienne d'Orves). Seul Gabriel Péri ne serait pas fait compagnon, « Hommage aux morts de la France combattante », p.213-216, dans Pierre Brossolette, *Résistance (1927-1943)*. Textes rassemblés et commentés par Guillaume Piketty, Paris, Odile Jacob, 1998.

<sup>57</sup> Arrêté du 1<sup>er</sup> août 1941.

<sup>58</sup> Ordonnance du 7 janvier 1944.

<sup>59</sup> Au sixième à partir de 1956, année de création de la Croix de la Valeur militaire : Légion d'honneur ; Croix de la Libération ; Médaille militaire ; Croix de guerre ; Croix de la Valeur militaire ; Médaille de la Résistance.

<sup>60</sup> Ordonnance du 26 août 1944.

siéger au sein de l'Assemblée consultative provisoire (ACP)<sup>61</sup>. Le 10 août 1945, l'Ordre de la Libération fut doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière<sup>62</sup>. Plus fondamentalement en matière de reconnaissance, les efforts destinés à donner à l'Ordre de la Libération davantage d'importance et de visibilité furent poursuivis. 460 nominations furent décidées, soit presque autant que durant les quatre années précédentes<sup>63</sup>, qui firent la part belle aux résistants de l'intérieur et rééquilibrèrent quelque peu la composition de l'Ordre. Avec les moyens du bord, une campagne de presse fut organisée afin de présenter l'Ordre et les compagnons de la Libération ainsi que la Médaille de la Résistance. A chaque fois que cela lui fut possible, le général de Gaulle mit les compagnons à l'honneur. Le 18 juin 1945, en particulier, il tint à consacrer lui-même le Mont Valérien comme un lieu de mémoire au cours d'une cérémonie dédiée aux massacrés et fusillés. Précédé de 200 compagnons de la Libération, le Général pénétra dans le fort, avec les porteurs de la flamme. Accompagné de l'amiral Thierry d'Argenlieu, chancelier de l'Ordre, il se recueillit dans l'ancienne casemate où nombre de condamnés avaient marché à la mort<sup>64</sup>. Dans le délicat contexte d'une sortie de guerre bien particulière succédant à la débâcle de 1940, aux années d'Occupation et de régime de Vichy, ainsi qu'aux joies et souffrances de la Libération, alors que l'épuration battait son plein et que les retours divers<sup>65</sup> s'organisaient sur fond de pénurie et de réformes tous azimuts, l'établissement de l'Ordre de la Libération dans le paysage de la reconnaissance française commença donc à apporter une intéressante réponse à la question de savoir comment rendre nationale et consensuelle une décoration née dans un contexte de combats notamment fratricides. En d'autres termes, la plus haute distinction française libre<sup>66</sup> prit place au sommet de la hiérarchie de la reconnaissance française sans coup férir et sans que personne n'ose y redire, pas même des résistants de l'intérieur pourtant réduits à la portion congrue<sup>67</sup>.

## Le repli

Le 20 janvier 1946, le général de Gaulle démissionna de la présidence du GPRF. Il décida seul de clore l'admission dans l'Ordre de la Libération, alors même qu'il avait envisagé un nombre idéal situé entre 2 000 et 3 000<sup>68</sup>. La forclusion fut officielle le

<sup>61</sup> Ordonnance du 11 octobre 1944 modifiant la composition, le fonctionnement et les attributions de l'ACP.

<sup>62</sup> Ordonnance n° 45-1779 du 10 août 1945.

<sup>63</sup> Pour mémoire : 1941 : 148 croix ; 1942 : 70 croix ; 1943 : 96 croix ; 1944 : 193 croix ; 1945 : 460 croix ; 1946 : 69 Croix ; 1958 : 1 croix (Winston Churchill) ; 1960 : 1 croix (George VI d'Angleterre).

<sup>64</sup> Peu après, le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) décréta qu'un monument commémoratif de la guerre de 1939-1945 serait érigé au Mont Valérien. Au cours d'une importante cérémonie le 11 novembre 1945, quinze corps de combattants, dont les dépouilles symbolisaient la campagne de 39-40, la France libre, la Résistance et la Déportation, furent déposés au cours d'une prise d'armes solennelle, à l'Arc de Triomphe puis dans une crypte provisoire au Mont Valérien. En 1952, un seizième corps, celui d'un Français résistant d'Indochine tué par les Japonais, rejoignit les quinze premiers.

<sup>65</sup> Soldats démobilisés, Français libres et résistants, déportés politiques ou « raciaux », prisonniers de guerre, civils déplacés, etc.

<sup>66</sup> Et, non loin derrière, la Médaille de la Résistance.

<sup>67</sup> A nouveau, je me permets de renvoyer à Guillaume Piketty, « Générations résistantes... », *op. cit.*

<sup>68</sup> Selon ce qu'il avait déclaré devant le conseil de l'Ordre le 29 janvier 1945 – Procès-verbal de la réunion du conseil de l'Ordre en date du 12 février 1945, Archives de l'Ordre de la Libération.

23 janvier 1946<sup>69</sup>. A la suite de cette double décision, un débat aurait pu être ouvert à propos de l'Ordre de la Libération et, plus largement, de l'économie morale de la reconnaissance découlant de la Seconde guerre mondiale. Pourtant, si des critiques avaient été émises à propos de la composition de l'Ordre, personne ne demanda que les nominations y fussent reprises. Par ailleurs, quels qu'aient pu être les sentiments des uns et des autres sur la hiérarchie établie entre les principales décorations françaises par l'homme du 18 juin, celle-ci fut peu ou prou entérinée. Une seule tentative de modification eut lieu. En 1953, les titulaires de la Médaille militaire demandèrent que celle-ci repasse devant la Croix de la Libération. Sans succès. En d'autres termes, peuple et gouvernants<sup>70</sup> français se conformèrent à la volonté gaullienne. L'attribution de la médaille et de la rosette de la Résistance fut poursuivie jusqu'à la forclusion prononcée le 31 mars 1947<sup>71</sup>. De nouvelles décorations et distinctions furent créées qui complétèrent le dispositif sans en changer le sommet de la hiérarchie ni cesser d'accorder une belle place aux anciens Français libres<sup>72</sup>.

Une relative disjonction s'opéra néanmoins entre une économie de la reconnaissance dont le développement se poursuivait et l'Ordre de la Libération dont la croissance avait été soudainement interrompue. Celui-ci se retira alors sur son Aventin. Les compagnons entreprirent d'entretenir soigneusement les liens forgés durant les années de guerre, sous l'égide d'un conseil de l'Ordre dont la mission était devenue de « prolonger et de maintenir la tradition et l'idéal voulus par le général de Gaulle et d'assurer la discipline de l'Ordre sous la présidence du Chancelier »<sup>73</sup>. Conformément à l'ordonnance du 26 août 1944, un système d'entraide fut développé. Le 7 février 1948, il prit la forme d'une association loi 1901 appelée « Société d'entraide des Compagnons de la Libération » dont la mission était, et demeure, de « maintenir un lien étroit entre les compagnons de la Libération et de leur assurer une aide efficace pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels ainsi que ceux des Compagnons décédés ». Le réseau des compagnons commença à fonctionner à plein, sans pour autant que l'on puisse affirmer aujourd'hui que l'appartenance à l'Ordre ait facilité tel ou tel itinéraire personnel, étudiant et/ou professionnel<sup>74</sup>. Plus fondamentalement, l'Ordre de la Libération se replia sur ce qu'il était profondément : un ordre « gaullien » par excellence. Créateur de l'Ordre, le général de Gaulle en aura été le seul Grand Maître. Lui et lui seul disposa jusqu'au bout du pouvoir de décerner la Croix. Entre 1946 et 1958, il ne négligea jamais une occasion de prouver son attachement à l'Ordre de la Libération. Si le projet de mémorial au Mont Valérien était tombé aux oubliettes depuis janvier 1946, une cérémonie fut organisée chaque 18 juin par la chancellerie de l'Ordre, au Mont Valérien, en présence du Général. Par ailleurs, les compagnons bénéficièrent d'un accès privilégié au solitaire de Colombey-

<sup>69</sup> Décret du 23 janvier 1946.

<sup>70</sup> La position occupée au sommet de l'Etat par certains compagnons (notamment les présidents du conseil Georges Bidault, Maurice Bourgès-Maunoury et René Plevin, ou encore Jacques Chaban-Delmas, Pierre Koenig et Christian Pineau) ou Français libres (Pierre Mendès France, pour ne citer que lui) joua probablement.

<sup>71</sup> Sauf au titre de la résistance en Indochine pour laquelle le délai fut prorogé jusqu'au 31 décembre 1947 ; et sauf à titre posthume pour des individus tués pendant la Seconde Guerre mondiale, auxquels toutefois la Médaille seulement, et non la rosette, pouvait être attribuée.

<sup>72</sup> Par exemple la Croix du combattant volontaire de la Résistance en 1949, ou la Médaille des services volontaires de la France libre en 1953.

<sup>73</sup> Vladimir Trouplin, « L'Ordre de la Libération », *op. cit.*

<sup>74</sup> Délicate à bien des égards, cette étude reste à faire.

les-deux-Eglises. De son côté, l'ancien chef de la France libre confia régulièrement des missions plus ou moins discrètes à tel ou tel d'entre eux. Enfin, dans les dispositions testamentaires qu'il prit en 1952, cet homme de symboles exprima la volonté que seuls « (s)es compagnons membres de l'Ordre de la Libération » bénéficient avec sa famille et le conseil municipal de Colombey d'un emplacement réservé lors de la cérémonie de ses obsèques, cérémonie qu'il voulut la plus simple et la moins officielle possible<sup>75</sup>.

Fort logiquement, le fondateur de la V<sup>e</sup> République accorda une attention et une place particulières à ce qu'il n'avait jamais cessé de considérer comme une « chevalerie exceptionnelle, créée au moment le plus grave de l'histoire de la France, fidèle à elle-même, solidaire dans le sacrifice et dans la lutte »<sup>76</sup>. Sur la photographie officielle de président de la République de 1959, le général de Gaulle arbore les insignes de Grand-croix de la Légion d'honneur mais il fait le choix fortement symbolique de porter autour du cou le collier de Grand Maître de l'Ordre de la Libération en lieu et place de celui de la Légion d'honneur. Selon les termes de la constitution de la V<sup>e</sup> République, le chancelier de l'Ordre est le seizième personnage de l'Etat dans l'ordre protocolaire. A titre exceptionnel, le général de Gaulle décerna solennellement deux ultimes Croix à Winston Churchill (1958) et au roi George VI (1960). Le 18 juin 1960, il inaugura le mémorial du Mont Valérien dont il avait réactivé le projet dès 1958. La veille, les seize cercueils<sup>77</sup> avaient été transportés dans la crypte. Au cœur de celle-ci, un emplacement fut laissé vide, destiné à accueillir un neuvième caveau. Selon la tradition, celui-ci est réservé au dernier compagnon de la Libération qui viendra à mourir. Depuis 1960, chaque 18 juin, une cérémonie se déroule devant le mémorial selon un rituel immuable : le président de la République, accueilli par le chancelier de l'Ordre de la Libération en présence des compagnons survivants ou de leurs familles<sup>78</sup>, vient ranimer la flamme avant de se recueillir dans la crypte. Les compagnons de la Libération furent également mis à l'honneur lors du transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon. Le 18 décembre 1964, 194 d'entre eux participèrent à la garde d'honneur autour du cercueil déposé dans la crypte du monument des martyrs de la déportation, dans l'île de la Cité. Présents dans le cortège qui accompagna la dépouille au Panthéon, le 18 décembre dans la soirée, les compagnons prirent en charge la veillée avec d'autres anciens résistants au long de la nuit du 18 au 19 décembre. C'est accompagné de Georges Pompidou, premier ministre, mais également d'André Malraux, Pierre Messmer et Jean Sainteny, tous trois ministres et compagnons, ainsi que du chancelier de l'Ordre, que Charles de Gaulle rendit un dernier hommage à son ancien délégué général sous la coupole du Panthéon<sup>79</sup>. Par ailleurs, la Chancellerie et la Société d'entraide furent dotées de davantage de moyens. Force est également de constater la présence en nombre des compagnons de la Libération aux divers leviers de commande de l'époque. Durant le

<sup>75</sup> Dispositions testamentaires du général de Gaulle, 16 janvier 1952. Ces dispositions furent strictement appliquées à la mort du Général.

<sup>76</sup> Discours prononcé par le général de Gaulle le 31 août 1947 après que le chancelier d'Argenlieu lui avait remis le collier de Grand Maître de l'Ordre de la Libération, Archives de l'Ordre de la Libération.

<sup>77</sup> Parmi lesquels ceux de deux compagnons de la Libération (Berty Albrecht et Alfred Touney) et ceux de Georges Brière, matelot au 1<sup>er</sup> régiment de fusiliers marins (unité compagnon de la Libération) et Antoine Mourgue, caporal-chef au Bataillon du Pacifique (ancêtre du Bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique, lequel est une unité compagnon de la Libération).

<sup>78</sup> Qui se sont réunis la veille, à huis clos, dans les jardins de la Chancellerie.

<sup>79</sup> Henry Rouso, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Point Seuil, 1990, p. 103-106.

principat gaullien, la présidence de l'Assemblée nationale fut détenue par un compagnon, Jacques Chaban-Delmas. Chacun des gouvernements comporta entre trois et six titulaires de la Croix de la Libération<sup>80</sup>, tandis que nombre de compagnons étaient parlementaires ou maires<sup>81</sup>, ou bien exerçaient d'importantes responsabilités dans l'administration ou dans l'entreprise. De toute évidence, ces personnalités pour la plupart exceptionnelles se trouvaient dans la force de l'âge et au sommet de leur compétence. Il n'est cependant pas interdit de penser à l'efficacité d'un réseau. Enfin, ultime témoignage, 320 compagnons<sup>82</sup> assistèrent aux obsèques du Général à Colombey-les-deux-Eglises<sup>83</sup>, le 12 novembre 1970, cérémonie durant laquelle la liste des membre de l'Ordre fut portée par un Saint-Cyrien<sup>84</sup>.

Après la disparition de son fondateur, l'Ordre de la Libération rentra progressivement dans l'ombre. L'âge venant, les compagnons virent leur influence décroître peu à peu. De loin en loin, d'aucuns s'efforcèrent de retracer l'histoire de l'Ordre. Mais ces tentatives furent limitées<sup>85</sup> ou firent long feu, telle celle amorcée par Romain Gary au milieu des années soixante-dix<sup>86</sup>. Les livres ou documentaires parus depuis, peu nombreux, tiennent davantage de la relation de hauts-faits et de la compilation de témoignages que de l'analyse strictement scientifique<sup>87</sup>. Ouvert au début de 1971, le musée de l'Ordre accueille quelque 100 000 visiteurs par an en moyenne. Mais la proximité du tombeau de Napoléon I<sup>er</sup> et du musée de l'Armée conduit à penser que ces visiteurs viennent au moins autant en suivant une sorte de « parcours fléché » que par intérêt pour les compagnons. Lancé sur la toile le 18 juin 2001, le site web de l'Ordre reçoit aujourd'hui une moyenne de 2 200 visites quotidiennes qui, pour la plupart, correspondent à des enquêtes personnelles.

<sup>80</sup> Gouvernement Debré : 4 compagnons ; premier gouvernement Pompidou : 6 compagnons ; deuxième gouvernement Pompidou : 6 compagnons ; troisième Pompidou : 3 compagnons ; quatrième gouvernement Pompidou : 4 compagnons ; cinquième gouvernement Pompidou : 5 compagnons ; gouvernement Couve de Murville : 4 compagnons. La tendance fut maintenue sous la présidence de Georges Pompidou : gouvernement Chaban-Delmas : 5 compagnons ; premier gouvernement Messmer : 4 compagnons ; deuxième gouvernement Messmer : 3 compagnons ; troisième gouvernement Messmer : 3 compagnons.

<sup>81</sup> Au final, l'Ordre de la Libération comporte : 3 anciens Présidents du Conseil (Georges Bidault, Maurice Bourgès-Maunoury, René Plevin), 2 anciens Premiers ministres (Jacques Chaban-Delmas et Pierre Messmer) ; 36 anciens ministres ; 71 députés ; 13 sénateurs ; 34 maires.

<sup>82</sup> Sur 541 vivants.

<sup>83</sup> *La Nation*, vendredi 13 et samedi 14 novembre 1970.

<sup>84</sup> Le bruit courut à l'époque que l'annuaire des compagnons de la Libération avait été placé dans le cercueil du général de Gaulle. Le fait n'est pas avéré.

<sup>85</sup> Citons notamment Anne Dureau, *L'Ordre de la Libération*, mémoire de maîtrise sous la direction de René Rémond, Nanterre, 1972, et Alain Thesmar, *L'Ordre de la Libération ou les compagnons par eux-mêmes, suivi du journal de J. Silvy*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Pierre Azéma, IEP de Paris, 1991.

<sup>86</sup> L'écrivain adressa un questionnaire à chacun des compagnons survivants et aux familles des compagnons décédés. Les 43 questions forment un ensemble touffu, parfois répétitif, dont les axes principaux sont : raisons et modalités de l'engagement ; expérience de guerre ; place du général de Gaulle ; histoire et mémoire des compagnons disparus, mais aussi des « obscurs et des sans-grade » ; sortie de guerre ; rapport à la France et à l'Ordre.

<sup>87</sup> Par exemple Jean-Christophe Notin, *1061 compagnons. Histoire des compagnons de la Libération*, Paris, Perrin, 2000. Dans une introduction intitulée « Les compagnons de la liberté », Jean-Christophe Notin revendique d'ailleurs son « admiration » et son « amitié » pour les compagnons (p.14). Voir également Henri Weill, *Les compagnons de la Libération. Résister à 20 ans*, Toulouse, Privat, 2006. Il faut reconnaître que l'extrême diversité des compagnons et de leurs parcours, et le manque de sources, notamment en ce qui concerne les résistants de l'intérieur, ne facilitent pas la tâche.

Chaque 18 juin, la cérémonie du Mont Valérien continue à se dérouler selon le rituel établi par le général de Gaulle et en présence des plus hautes autorités de l'Etat<sup>88</sup>. Malgré tout, et même si quatre compagnons de la Libération reposent aujourd'hui au Panthéon<sup>89</sup> et si le nom d'un cinquième<sup>90</sup> est gravé sur les murs du monument<sup>91</sup>, la connaissance que le grand public a de l'Ordre de la Libération, et donc la reconnaissance qu'il est susceptible de lui accorder, apparaît de plus en plus réduite. L'article récemment paru dans *L'Express* en est une bonne illustration qui, à l'occasion du soixante-troisième anniversaire de la Libération de Paris, se borne à en exposer brièvement l'origine, le développement et l'état actuel<sup>92</sup>. Deux initiatives ont été prises pour assurer malgré tout la pérennité d'un Ordre destiné à s'éteindre en même temps que ses derniers membres<sup>93</sup>. Depuis 1996, les militaires des unités titulaires de la Croix toujours existantes dans l'armée française portent la fourragère de l'Ordre de la Libération. En 1999, une loi a été votée qui prévoit la création d'un conseil national des communes titulaires de la Croix de la Libération<sup>94</sup>. Ce conseil sera composé des maires en exercice des cinq communes, des compagnons encore en vie et d'un délégué national. Il aura pour mission de transmettre la mémoire de l'Ordre, de préserver les liens entre les familles de compagnon et maintenir active la Société d'entraide, d'organiser la commémoration annuelle de l'appel du 18 juin au Mont Valérien et d'assurer le service de la médaille de la Résistance. La loi entrera en vigueur lorsque l'actuel conseil de l'Ordre ne pourra plus réunir quinze compagnons.

Au final, pourtant, la Croix de la Libération semble bel et bien entrée dans un lent processus d'oubli. André Malraux l'avait pressenti. Concluant une émission consacrée aux compagnons de la Libération<sup>95</sup> et diffusée le 17 juin 1971, veille de la première célébration du 18 juin 1940 postérieure au décès du général de Gaulle, il évoqua en ces termes l'inhumation du dernier compagnon dans la crypte du Mont Valérien : « Comme les gisants de la Chevalerie morte écoutaient crépiter le bûcher de Rouen, tous ceux qui se sont réfugiés dans l'âme de la France écouteront le marteau sur les clous funèbres. Des archers d'Agnadel aux clochards d'Arcole, de la Garde impériale jusqu'aux trois cent mille morts du Chemin des Dames, des cavaliers de Reims et de Patay aux Francs-tireurs de 70 montera le silence séculaire de l'acharnement. Avec la phosphorescence des yeux des morts, ceux qu'on ne verra plus jamais veilleront notre dernier Compagnon (...). Alors, la Croix de Lorraine de Colombey, l'avion écrasé de Leclerc, la grand-mère corse qui cachait tranquillement le revolver de Maillot dans la

<sup>88</sup> En 1996, une promotion collective dans l'Ordre de la Légion d'honneur fut décidée pour tous les compagnons de la Libération encore en vie et d'un grade inférieur à celui de commandeur (soit 86 d'entre eux) sur décision expresse du président de la République (décret du 13 mai 1996). Les décorations furent remises à l'Élysée le 18 juin 1996.

<sup>89</sup> René Cassin, Félix Eboué, André Malraux et Jean Moulin.

<sup>90</sup> Charles Delestraint.

<sup>91</sup> Depuis 1989.

<sup>92</sup> Jean-Marie Pontaut, « Fiers compagnons », *L'Express* n°2928, 16-22 août 2007, p. 28-31.

<sup>93</sup> Fin août 2007, il reste 63 compagnons survivants.

<sup>94</sup> Loi n°99-418 du 26 mai 1999.

<sup>95</sup> Diffusée sur la première chaîne de télévision, cette émission d'une durée d'1h15 avait été commanditée par le chancelier de l'époque, Claude Hettier de Boislambert. Outre la conclusion de Malraux, elle comprenait 15 interviews de compagnons (Louis Armand, Joseph Casile, Pierre Clostermann, Yves Ezanno, Christian Girard, Claude Hettier de Boislambert, Révérend père Hirleman, Pierre Julitte, Henri Maillot, Jacques Mansion, Raymond Mary-Basset, Jules Muracciole, Alain Savary, Etienne Schlumberger, Elie Touchaleaume).

poche de son tablier, le dernier cheminot fusillé comme otage, la dernière dactylo morte à Ravensbrück pour avoir donné asile à l'un des nôtres confondront leur ombre avec celle de notre dernier Compagnon. Et avant que l'éternelle histoire se mêle à l'éternel oubli, l'ombre étroite qui s'allongera lentement sur la France aura encore la forme d'une épée »<sup>96</sup>.

En situant ce jour-là les compagnons de la Libération à la suite de « la confuse multitude de tous les morts qui auront tenté de soutenir à bout de bras les agonies successives de la France », Malraux leur faisait place dans l'histoire de France mais actait également l'effacement mémoriel auquel ils étaient voués à ses yeux.

Construite *ex nihilo* selon la seule volonté gaullienne, la reconnaissance attachée à la Croix de la Libération fut donc française libre puis combattante avant de connaître une brève embellie nationale. Par la suite, au fil des ans, les compagnons sont passés à une autre forme de reconnaissance, tout intérieure plutôt qu'exposée, fondée sur la certitude de faire partie d'une élite et sur la connaissance mutuelle entre initiés<sup>97</sup>, similaire à celle des titulaires de la *Victoria Cross*. Cette évolution dit celle du regard porté par les Français sur la Seconde guerre mondiale, plus nuancé aujourd'hui que le rêve gaullien d'une France tout entière résistante à l'avant-garde de laquelle se seraient trouvés les compagnons de la Libération. Elle illustre aussi le rapport que les Français entretiennent avec l'économie morale de la reconnaissance, mélange de scepticisme distant, de manque d'intérêt ou, tout simplement, de méconnaissance.

#### L'auteur

Guillaume Piketty est directeur de recherches au Centre d'histoire et professeur associé à l'Ecole doctorale de Sciences Po Paris. Spécialiste de l'histoire et de la mémoire de la Résistance française et de la France libre, ainsi que de l'histoire du gaullisme, il a collaboré à François Marcot (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance. Résistance intérieure et France Libre*, Paris, Robert Laffont, collection « Bouquins », 2006. Avec Claire Andrieu et Philippe Braud, il a dirigé la publication du *Dictionnaire de Gaulle*, Paris, Robert Laffont, collection Bouquins, 2006.

#### Résumé

L'Ordre de la Libération forme la part la plus prestigieuse de l'économie morale de la reconnaissance créée par la France libre. A la Libération, celle-ci fusionna avec les critères habituels de la reconnaissance française selon des modalités qui firent la part belle aux distinctions nées de la volonté du général de Gaulle. La démission de ce dernier, en janvier 1946, ne modifia pas fondamentalement la donne, sauf pour les titulaires de la croix de la Libération. Ceux-ci se retirèrent sur un Aventin duquel il ne descendirent brièvement qu'aux débuts de la Cinquième République.

#### Mots clés

France libre ; Résistance ; Sortie de guerre ; Reconnaissance ; V<sup>e</sup> République.

#### Abstract

*"Moral Economy of Gratitude. The Order of the Liberation from Glory to Relative Oblivion".*

The Cross of the Liberation, a medal invented by Charles de Gaulle, was the most prestigious expression of the « Moral economy of gratitude » in Free France during World War II. Just after the Liberation, this decoration and other gaullist awards found a good place among the usual tokens of

<sup>96</sup> André Malraux, interview accordée à Madame Anglade, émission télévisée du 17 juin 1971, citée p. 10 dans *Cinquantenaire de l'Ordre de la Libération*, Paris, musée de l'Ordre de la Libération, 1990. Cette véritable oraison funèbre en évoque d'autres prononcées par le même Malraux...

<sup>97</sup> Pensons au « *We few, we happy few, we band of brothers* » de Shakespeare, *Henry V*, Paris, Garnier-Flammarion, 1998, p. 170.



Guillaume Piketty, « Economie morale de la reconnaissance. L'Ordre de la Libération au péril de la sortie de Seconde guerre mondiale », [Histoire@Politique](#). *Politique, culture, société*, N°3, novembre-décembre 2007, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)

public gratitude in France. When de Gaulle resigned in January 1946, those who had been awarded the Cross turned into a kind of brotherhood and formed an inward-looking community, except during the first years of the Fifth Republic.

**Key words**

Free France ; Resistance ; Homecoming from War ; Gratitude ; Fifth Republic.